



DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR  
ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

## Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du Mercredi 24 février 2010

MAIRIE de SAINT-USAGE  
2 Place du 8 Mai 1945 - BP : 52  
21170 SAINT-USAGE  
Tél. : 03 80 27 08 45  
Fax : 03 80 39 24 19

**Présents :** MM. GANEE Roger, IMBERT Alain, GANEE Jean-François, DA SILVA Carlos, TRUPIANO Alexandre, MACHUREAU Régis, BOULAHYA Rachid, TRAPET Edouard, ROUX Didier, GELIN Yves et Mmes CARREAUD Catherine, HOSTALIER Valérie

**Absentes-excuses :** Mmes ROUX Michèle (procuration à Mme HOSTALIER Valérie) et LESEUR Sandrine (procuration à M. IMBERT Alain)

**Secrétaire de séance :** Monsieur TRUPIANO Alexandre

La séance est déclarée ouverte à 20 heures 30

Le compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 21 janvier 2010 est approuvé à l'unanimité.

### **1/ Syndicat Intercommunal d'Adduction de l'Eau Potable et d'Assainissement du Pays Losnais (SIAEPA)**

● **nouvelle station d'épuration** : Monsieur le Maire rappelle l'historique de la création du Syndicat. Il énumère l'existant du réseau (canalisations, station d'épuration et châteaux d'eau) ainsi que les travaux déjà réalisés pour mettre celui-ci aux normes (travaux rénovation, mise en sécurité, diagnostic réseau assainissement).

Pendant l'année 2010, un diagnostic du réseau d'eau potable sera réalisé et la construction de la nouvelle station d'épuration est envisagée. La durée des travaux est estimée à 18 mois dont 3 mois d'études. Suite à l'appel d'offres et après une pré-sélection d'entreprises, le choix définitif d'attribution aura lieu courant mars 2010. Il a fallu prendre en compte certaines contraintes :

- le fonctionnement sans interruption de la station actuelle pendant la durée des travaux,
- la sécurité du travail en raison de la proximité de lignes à haute tension,
- les problèmes d'odeurs,
- la qualité et le stockage des boues,
- le voisinage d'une zone Natura 2000.

Depuis environ deux ans, une augmentation progressive des tarifs de l'assainissement a été anticipée par le syndicat SIAEPA afin de tenir compte des coûts liés aux travaux de cet ouvrage important.

● **Forfait assainissement** : Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le Syndicat Intercommunal d'Adduction de l'Eau Potable et de l'Assainissement du Pays Losnais a décidé d'instaurer le forfait assainissement (30m<sup>3</sup> par personne), afin de faire participer financièrement tous les usagers qui prélèvent de l'eau à des fins domestiques et qui utilisent le réseau collectif d'assainissement intercommunal.

Conformément au décret du 2 juillet 2008, fixant les règles relatives à la déclaration des dispositifs de prélèvement (puits, forage), les propriétaires ou utilisateurs du système de prélèvement, à usage domestique de l'eau et à leur contrôle, sont invités à venir retirer les documents de déclaration à la mairie de Saint-Usage, afin de procéder à la mise en place, du dispositif forfait assainissement.

Dans un premier temps, il est donc demandé une démarche volontaire. Le syndicat prendra les mesures de mise en place du dispositif suivant la consommation d'eau potable constatée annuellement par rapport à celle estimée du foyer.

## **2/ Voirie et urbanisme**

● Taxe locale d'équipement (TLE) : Après les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal décide par **11 voix pour, 3 voix contre** de fixer le taux à 2,50 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

● Attribution du marché Travaux Lotissement « 2000 » :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse réalisé par le cabinet TOPO SERVICES, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité de retenir l'entreprise SNEL** pour un montant HT de 140 000,40 € avec un délai de 25 jours.

● Demande de subvention : **à l'unanimité il est décidé de déposer** un dossier de demande de subvention pour ces travaux (2<sup>ème</sup> phase) dans le cadre du Fonds Cantonal de Développement Territorial.

● Déplacement compteur électrique : qui est devenu nécessaire dans le cadre des travaux. Le devis d'ERDF d'un montant de 1 332,82 €HT **est accepté à l'unanimité**.

● Parcelles communales 272 – 273 – 421 et 489 : pour tenir compte des servitudes d'alignement prévues dans le PLU, le Conseil Municipal **décide par 13 voix pour et 1 voix contre** d'intégrer ces parcelles communales dans la voirie communale (domaine public).

● Lotissement « La Borde Moront » : **il est décidé à l'unanimité d'attribuer** un nom à la rue de ce lotissement : rue de la Borde Moront.

● SCOT Dijonnais : après présentation et explications par Monsieur le Maire des tenants et des aboutissants (projet d'aménagement et de développement durable, limites à l'urbanisation, pôles économiques) du Schéma de Cohérence Territoriale du Dijonnais (SCOT) pour la commune de SAINT-USAGE, commune riveraine, le Conseil Municipal **décide par 10 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions d'émettre un avis favorable** au projet.

● Convention d'intervention des services départementaux au profit des communes pour de petits travaux : **à l'unanimité** celle-ci est renouvelée à compter de cette année pour une durée de 3 ans.

● Droit préemption parcelle AC 486 : le Conseil Municipal **décide à l'unanimité de ne pas exercer** son droit de préemption pour la parcelle désignée ci-avant.

● Balayages des rues : la proposition de prestations de l'entreprise EOLE est **retenue à l'unanimité** pour un montant HT de 330 € le passage (6 passages/an).

● Logement « Maison Grivelet » : préavis au 18 avril 2010 de M. et Mme GRIVELET Michel

-Fixation loyer au 18 avril 2010 : **par 13 voix pour et 1 voix contre le Conseil Municipal** fixe le loyer mensuel à 520 €.

-Attribution logement : après avoir entendu les explications de M. GANEE Jean-François, responsable de la commission « patrimoine immobilier » et les avis de chacun, le Conseil Municipal **décide par 9 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention d'attribuer** le logement à M. GUICHARD Fabien et Melle MAGNE Charline à compter du 18 avril 2010 et de fixer la caution à un mois de loyer comme le prévoit la loi.

## **3/ Personnel communal**

● police municipale : modification de la répartition des heures de travail/semaine du brigadier chef à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010.

● création poste rédacteur territorial au 1<sup>er</sup> mars 2010 à raison de 28/39<sup>o</sup>: le Conseil Municipal **décide à l'unanimité de créer** le poste et mandate le maire pour signer tous documents afférents à cette création et à ce recrutement.

#### **4/ Communications du Maire**

- Elections Régionales mars 2010 : chaque conseiller a été destinataire des plannings de tenue du bureau de vote.
- Stagiaire : accueil de Melle LEVEQUE Barbara au sein du secrétariat de mairie pour un stage de 3 semaines.
- Fusion Centres de Secours Brazey-Saint-Jean : la mairie a été destinataire d'une copie du courrier que Monsieur le Maire de Brazey-en-Plaine a adressé à Monsieur le Préfet. Cette dernière est à disposition des conseillers.
- Réserves parlementaires : le sénateur M. REBSAMEN François a accusé réception de nos demandes de subvention sur le projet boulangerie/logement et nous tiendra informé des suites données.
- Revue trimestrielle « L'Echo Eusébien » : un exemplaire de ce premier numéro sera adressé à M. HOUPERT Alain suite à sa demande et à ses félicitations. Les sénateurs PATRIAT et REBSAMEN en seront aussi destinataires.

#### **4/ Questions diverses**

- Ecole primaire – portail : M. TRUPIANO Alexandre et Mme CARREAUD Catherine évoquent le fait que la grille est restée à plusieurs reprises ouverte ce qui pose un problème de sécurité pour les écoliers. Monsieur IMBERT Alain étudiera leur demande.
- Borne incendie rue Marcel Begin : le particulier ayant abîmé cette dernière a pris contact avec le Syndicat des Eaux du Pays Losnais.

La séance est levée à 23h00.